

PALESTINE – SOLIDARITÉ

<http://www.palestine-solidarite.org>

L'information est une arme au service de la paix. Sa diffusion est un acte de résistance
Dénoncer ne suffit plus, il faut expliquer, informer, transmettre
Les médias occidentaux dans leurs larges majorité ont de tout temps accepté les versions de l'armée
israélienne et fermant les oreilles aux autres sources.

Journal de Palestine

N° 615 du 03.07 au 12.09.12

Par M. Lemaire

Ps : Avant de vous lancer dans la lecture du journal, noter ceci: Ne soyer pas surpris d'entendre Sharon & consort parler de résistants, en lieu & place de terroristes : j'ai programmé mon ordinateur dans ce sens.

2 Ps : L'ordinateur ne corrige pas lorsque je parle d'action terroriste des occupants.

Vous retrouverez ce journal

a) sur mes blog : <http://www.dhblogs.be/categories/International.html>

<http://www.lalibreblogs.be/categories/International.html>

b) sur le site : www.palestine-solidarite.org à cette adresse : http://www.palestine-solidarite.org/Journaux_Palestiniens.htm

c) sur le site de Robert Bibeau : : <http://www.robertbibeau.ca/palestine.html>

d) sur le site de Eva Resis : <http://no-war.over-blog.com/>

NB : Si vous voulez-me contacter ou obtenir le Journal par mail une seule adresse : fa032881@skynet.be

Tiré a part

La dépouille d'Arafat sera examinée par des experts suisses...

L'institut de radiophysique du Centre hospitalier universitaire vaudois de Lausanne a confirmé vendredi qu'il allait examiner la dépouille de Yasser Arafat après avoir obtenu l'autorisation de sa veuve, Souha Arafat, selon un porte parole du Centre.

L'institut de radiophysique du Centre hospitalier universitaire vaudois de Lausanne a confirmé vendredi qu'il allait examiner la dépouille de Yasser Arafat après avoir obtenu l'autorisation de sa veuve, Souha Arafat, selon un porte parole du Centre.

AFP/Archives - Matthew Mirabelli

L'institut de radiophysique du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) à Lausanne a confirmé vendredi qu'il comptait examiner la dépouille de Yasser Arafat après le feu vert de sa veuve, Souha Arafat, selon un porte-parole du Centre.

Le CHUV a reçu au début août un courrier de l'Autorité palestinienne demandant cet examen et il avait sollicité la veuve du dirigeant palestinien pour obtenir son accord. L'avocat genevois de Mme Arafat, Maître Marc Bonnant, a déclaré jeudi soir à la Radio Télévision suisse, que celle-ci "a voulu cette enquête, c'est elle qui l'anime, c'est elle qui la propulse et la conséquence serait que nous irons à Ramallah. Il faudrait que nous puissions y arriver dans le mois qui va venir".

Le CHUV attend maintenant une réponse écrite et formelle de l'avocat et ses experts sont prêts à se rendre en Cisjordanie, a indiqué à l'AFP le porte-parole du Centre, M. Darcy Christen. "C'est une question de jours", a-t-il dit en précisant que les experts effectueront d'abord "une mission de repérage", pour rencontrer les représentants de l'Autorité palestinienne, voir les conditions du mausolée et recenser les disponibilités technologiques et scientifiques sur place.

L'objectif de l'examen qui devrait avoir lieu dans une seconde mission, si elle est décidée, sera de rechercher des traces éventuelles de polonium, une substance radioactive hautement toxique, dont une "quantité anormale" avait été retrouvée sur des effets d'Arafat, examinés par le CHUV.

"Le temps presse, on peut dire que c'est une question de semaines, pas de mois, car la traçabilité du polonium diminue de moitié tous les 138 jours", a précisé M. Christen. Depuis le décès non expliqué médicalement du dirigeant palestinien le 11 novembre 2004 il y a déjà eu plus d'une vingtaine de cycles. [http://www.tv5.org/cms/chaîne-francophone/info/p-1911-La-depouille-d-Arafat-sera-examinee-par-des-experts-suissees.htm?](http://www.tv5.org/cms/chaîne-francophone/info/p-1911-La-depouille-d-Arafat-sera-examinee-par-des-experts-suissees.htm?rub=2&xml=newsmImmd.99c6e1416993d20677e98c06f0844d1a.971.xml)

AFP) - 24.08.

&rub=2&xml=newsmImmd.99c6e1416993d20677e98c06f0844d1a.971.xml

Mort d'Arafat : son neveu accuse Israël de l'avoir "empoisonné" au polonium

Le neveu du défunt président palestinien Yasser Arafat, Nasser el-Qidwa, a accusé jeudi Israël d'avoir "empoisonné" son oncle au polonium et exigé que "les responsables de cet assassinat soient jugés".

"Nous accusons Israël d'avoir empoisonné Yasser Arafat au moyen de cette substance mortelle et nous réclamons que les responsables de cet assassinat soient jugés", a déclaré à l'AFP Nasser el Qidwa, président de la fondation Yasser Arafat, joint par téléphone à Genève par l'AFP.

L'Institute for Radiation Physics de Lausanne, en Suisse, qui a analysé des échantillons biologiques prélevés sur les effets personnels d'Arafat remis à sa veuve par l'hôpital militaire français de Percy où le dirigeant palestinien est mort le 11 novembre 2004, y a découvert "une quantité anormale de polonium", selon un documentaire diffusé le 3 juillet par la chaîne qatarie Al-Jazeera.

"La Fondation Arafat a pris contact avec le laboratoire suisse pour l'informer qu'elle n'avait pas d'objection à l'analyse d'échantillons du corps du défunt président palestinien Yasser Arafat si cela était nécessaire", a ajouté Nasser el-Qidwa. "Depuis le martyre du défunt président Yasser Arafat, nous avons dit qu'il avait été assassiné par empoisonnement, mais nous n'avions aucune preuve tangible. Mais après le documentaire d'Al Jazeera affirmant son empoisonnement au polonium il n'y a plus de doute", a-t-il estimé.

Le polonium est une substance radioactive hautement toxique, qui a servi à l'empoisonnement en 2006 à Londres d'Alexandre Litvinenko, un ex-espion russe devenu opposant au président Vladimir Poutine. Le président palestinien Mahmoud Abbas et Souha Arafat, la veuve de Yasser Arafat, ont déjà donné leur accord à des prélèvements sur les restes du défunt, qui repose dans un mausolée au siège de la présidence à Ramallah

<http://www.assawra.info/spip.php?article375>

.

1 La lutte pour la libération dans les territoires occupés

Au jour le jour

Rachel Corrie

UN ARTICLE DE GILAD ATZMON

Rachel Corrie et le tampon juridique casher

La décision du juge Oded Gershon, prise plus tôt cette semaine, que l'état d'Israël n'est pas à blâmer pour la mort de Rachel Corrie, n'est pas une surprise. En fait, elle réaffirme tout ce que nous savons déjà à propos de l'état juif, sa politique, son système judiciaire ainsi que son état d'esprit.

7 SEPTEMBRE 2012

<http://www.silviacattori.net/article3650.html>

Israël est sûrement un état des plus étranges, il est insensible à la pensée éthique et humaniste. En conséquence, le juge Gershon a donné cette semaine un tampon casher à un assassinat de sang-froid et ce faisant, il prouve une fois encore que les actions criminelles israéliennes sont en accord avec les interprétations les plus viles de l'Ancien Testament et de la haine du goy talmudique.

Comme on pouvait le prévoir, le juge Gershon s'est limité au légalisme et au contentieux, plutôt qu'à la pensée éthique, il a en fait blâmé Corrie pour n'avoir pas eu un « comportement raisonnable ». Pourtant,

on peut se demander ce qu'il veut dire par « raison » ou, plus précisément, qu'est-ce qu'un israélien veut dire quand il se réfère à la « raison ».

Rachel Corrie a été écrasée par un bulldozer militaire israélien, un Caterpillar D9, le 16 mars 2003. Elle faisait partie de l'ISM (International Solidarity Movement), un groupe de militants pacifistes non-violents pro-palestiniens. Étant une jeune américaine, Corrie a cru à tort que les soldats israéliens étaient humainement déterminés. Étant elle-même une personne raisonnable, elle doit avoir cru qu'un conducteur de bulldozer israélien ne lui passerait jamais sur le corps. Elle avait tort. Corrie a clairement échoué à comprendre que le « raisonnement » israélien était mortellement alimenté par de la psychose ainsi que par des fantasmes de destruction.

Corrie a échoué, précisément là où tant de militants ont échoué. Israël n'est pas un état normal. C'est l'état d'un peuple seulement et d'un peuple qui se croit élu. La signification de ceci est à la fois simple et dévastatrice. Le peuple d'Israël croit que sa vie et sa sécurité sont des atouts cosmiques qui doivent être maintenus au détriment du reste de l'humanité. Cependant, ne vous trompez pas, la psychose israélienne est cohérente et même entraînée par la raison, mais cette « raison » est quelque peu différente de celle du reste d'entre nous. Elle est certainement loin d'être universelle.

Rachel Corrie, en revanche, est un symbole universel. Elle est l'incarnation de la solidarité, de la pensée empathique et du courage, mais sa mort tragique est aussi une indication claire qu'il y a un problème fondamental avec Israël. La mort de Rachel Corrie rend clair le fait que ce n'est pas seulement les dirigeants israéliens ou l'élite militaire qui sont aveugles à la vie humaine et à la conduite morale. Ce ne sont pas seulement Netanyahu ou Barak qui sont dans un état de rejet de la vie humaine. Nous sommes ici en présence d'un continuum meurtrier, ce sont les dirigeants, les soldats anonymes, les chauffeurs de bulldozers – ainsi que le juge Gershon et le système juridique israélien.

Israël aurait pu utiliser l'appel de la décision du tribunal de la famille de Corrie pour améliorer sa conduite. Mais le juge Gershon a été en fait assez honnête pour admettre que l'assassinat de Rachel Corrie était la « bonne chose à faire ». C'était sa faute, elle n'aurait pas dû être là initialement, a-t-il dit. Le juge Gershon nous a fourni cette semaine le vrai sens du « raisonnement israélien ».

L'assassinat de Corrie était conforme à la philosophie de survie d'Israël et avec l'interprétation israélienne de l'état juif. Cette semaine, le juge Gershon nous a donné un tampon casher pour un assassinat de sang-froid.

GiladAtzmon

gilad.co.uk, 30 août 2012.

Traduction E&R (07.09.2012)

Texte original en anglais (30.08.2012) :

UN ARTICLE DE GILAD ATZMON

Rachel Corrie et le tampon juridique casher

La décision du juge Oded Gershon, prise plus tôt cette semaine, que l'état d'Israël n'est pas à blâmer pour la mort de Rachel Corrie, n'est pas une surprise. En fait, elle réaffirme tout ce que nous savons déjà à propos de l'état juif, sa politique, son système judiciaire ainsi que son état d'esprit.

7 SEPTEMBRE 2012

<http://www.silviacattori.net/article3650.html>

<http://www.gilad.co.uk/writings/gilad-atzmon-rachel-corrie-and-the-kosher-legal-stamp.html#entry26357634>

M. Saadouné : Le bulldozer était menacé

Ndlr : PS : La publication des articles ou analyse ne signifie nullement que la rédaction partage les analyses ou point de vue des auteurs, mais doit être vu comme information

Rachel Corrie est coupable ! Permettez-moi de vous transmettre l'édito de M Saadouné Quotidien d'Oran consacré au jugement posthume de la pacifiste nord américaine R. Corrie.

Décidément Israël est une grande démocratie

Rachel Corrie est coupable... Un militaire israélien conduisant un bulldozer lui est passé et repassé dessus. Elle en est morte. Bien fait pour elle, a dit la « justice » israélienne. Cette militante pacifiste américaine est donc coupable d'avoir été là, d'être venue en témoin de la terrible vie imposée aux Palestiniens. C'est donc Rachel Corrie qui a menacé le bulldozer, elle s'est tuée elle-même.

Un juge israélien dans la « seule démocratie du Moyen-Orient », selon la propagande routinière des médias occidentaux, a donc décidé que la jeune Américaine méritait bien de mourir. Et que le militaire israélien qui l'a tuée n'était pas responsable de sa mort. Et pour corser le tout, le juge israélien qui a pris cette sentence historique a jugé que l'ONG Mouvement International de Solidarité auquel appartenait Rachel Corrie était un mouvement violent. Bref, pour rester dans la rhétorique habituelle appliquée aux Palestiniens, Rachel Corrie et son ONG sont des « terroristes ». Choquée et indignée, la mère de la jeune militante pacifiste américaine a constaté qu'Israël « dispose d'un système bien huilé pour protéger ses militaires... tout cela est mauvais pas seulement pour notre famille, mais c'est aussi un mauvais jour pour les droits de l'homme, pour l'humanité, pour la loi et pour un pays comme Israël ».

Le père de Rachel, qui a fait la guerre du Vietnam, constate « qu'au plus haut niveau militaire (israélien) on pense que l'on peut tuer impunément des gens à la frontière ». Le dispositif est en effet bien huilé. Les témoignages et les images ne manquent pas sur ce qui est un acte délibéré mais le système judiciaire de la « seule démocratie » dans la région fait partie du dispositif de guerre. Il n'a donc vu qu'une dangereuse jeune pacifiste - terroriste - menacer gravement la marche tranquille d'un bulldozer. Le Rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, Richard Falk, a estimé que le jugement était « triste » pour la famille de Rachel et « pour l'Etat de droit ». Il y a vu une « défaite pour la justice » et une « victoire pour l'impunité de l'armée israélienne ». Mais Richard Falk, fortement haï par Israël, connaît son sujet et il n'omet pas de noter que la mort de Rachel Corrie tout comme le jugement font partie du cadre général du fonctionnement d'une armée d'occupation. Et surtout d'une armée qui n'a aucun reproche à craindre des pays occidentaux.

LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE NE TRANSIGENT JAMAIS EN GENERAL SUR LE SORT RESERVE A LEURS CITOYENS A L'ETRANGER. LES DEFENDRE CONTRE LES ACTES DE VIOLENCE ET CONTRE LES INJUSTICES FAIT PARTIE DES DEVOIRS ELEMENTAIRES D'UNE GRANDE PUISSANCE. ET LES EXEMPLES NE MANQUENT PAS DE REACTIONS ENERGIQUES, PARFOIS EXCESSIVES, DU GOUVERNEMENT AMERICAIN DANS LES SITUATIONS OU DES CITOYENS AMERICAINS SONT EN DIFFICULTE. LE VERDICT, SCANDALEUX, DE LA JUSTICE ISRAELIENNE N'A SUSCITE AUCUNE REACTION DE LA PART DE L'ADMINISTRATION DE BARACK OBAMA. QUESTIONNE, UN REPRESENTANT DU DEPARTEMENT D'ETAT S'EST ABSTENU DE FAIRE DE COMMENTAIRES. LA CONCLUSION S'IMPOSE : POUR L'ADMINISTRATION AMERICAINE, RACHEL CORRIE EST AUSSI « COUPABLE » D'AVOIR ETE LA POUR TEMOIGNER DE L'ENFER VECU PAR LES PALESTINIENS SOUS LE JOUG DE LA « SEULE DEMOCRATIE » DE LA REGION. ET PUIS, OBAMA EST EN CAMPAGNE ELECTORALE DANS UN PAYS OU LE LOBBY ISRAELIEN PESE LOURDEMENT. IL NE FAUT DONC PAS L'IMPORTUNER AVEC LES NOTIONS DE JUSTICE ET DE VERITE. LE BULLDOZER ISRAELIEN DOIT TOUJOURS AVOIR RAISON MEME SI LE MONDE ENTIER L'A BIEN VU ECRASER UNE JEUNE AMERICAINE PACIFISTE ET ABSOLUMENT PAS MENAÇANTE !

<http://www.legrandsoir.info/le-bulldozer-etait-menace.html>

M. Saadoune

<http://www.lequotidien-oran.com/index.php?news=5172456>

URL de cet article 17607

<http://www.legrandsoir.info/le-bulldozer-etait-menace.html>

3 Résistance

CAPJPO : Israël ne répond pas aux questions sur la torture *posées par les Nations Unies ...*

Et pour cause ! Israël la pratique de manière institutionnalisée sur les adultes et les enfants palestiniens, et refuse les inspections sur les conditions d'interrogatoire et de détention. Ce "petit pays démocratique

et civilisé" qui veut imposer ses méthodes de terreur dans le monde entier, n'a rien eu à craindre jusqu'à présent de tous les Etats et institutions qui sont censés faire respecter les conventions internationales sur la torture.

Alors, pourquoi répondrait-il à l'ONU qui ne prendra de toutes façons aucune sanction ?

Depuis juillet dernier, le Comité des Nations Unies contre la torture, attend toujours à l'heure qu'il est, les réponses aux 59 questions qu'il a posées à Israël concernant sa " non-conformité avec la Convention contre la torture et autres traitements cruels, humiliants et dégradants qu'il a ratifiée en 1991"

Le centre Al-Mezan pour les droits de l'Homme, Adalah, l'Association des Médecins pour les droits de l'Homme - Israël et le Comité public contre la torture en Israël ont présenté au Comité des Nations unies contre la torture un communiqué sur la non-conformité d'Israël avec la Convention afin d'attirer l'attention du Comité sur la poursuite de l'utilisation de la torture par Israël.

Ces quatre organisations, dont deux palestiniennes et deux israéliennes, soulignent les nombreuses violations par Israël de cette convention, allant des tortures physiques et psychologiques lors des interrogatoires, à la détention sans procès, la non divulgation de preuves concernant la dangerosité des prisonniers, l'isolement, la privation de soins, de visites familiales.

Le comité note "l'absence de volonté d'Israël de criminaliser la torture dans le Code pénal" et le refus de fournir des informations sur ces détenus considérés comme des "bombes à retardement", qui "justifieraient" des méthodes plus "musclées" pour obtenir des aveux.

Refus également de fournir des enregistrements vidéo ou audio concernant les fameuses "enquêtes de sécurité".

Refus de traiter les plaintes pour torture déposées en Israël par le Comité israélien contre la torture comme par d'autres associations palestiniennes.

Le Comité souligne le refus d'Israël de signer le Protocole facultatif à la Convention contre la torture et de permettre un accès sans restriction aux lieux de détention et d'enquête. Le Comité a demandé (poliment, ndr) à Israël : « d'indiquer si le gouvernement envisageait de ratifier le Protocole facultatif à la Convention."

Le Comité a soulevé d'autres questions en vertu de l'article 16 qui stipule : « Chaque Etat partie s'engage à interdire dans tout territoire sous sa juridiction d'autres actes de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, tels que :

☐ Les restrictions à la liberté de mouvement : check-points et blocus de Gaza

☐ Les restrictions d'accès aux soins de santé et les entraves à la vie familiale pour les Palestiniens dans la bande de Gaza. « des restrictions qui empêchent les Palestiniens de la bande de Gaza de rendre visite à leurs époux ou leurs parents qui vivent en Cisjordanie ou en Israël et pour les Palestiniens de la Cisjordanie de visiter leurs conjoints ou leurs parents qui vivent à Jérusalem ou en Israël ».

☐ La destruction de maisons.

Merci le Comité !

Et pendant ce temps nos dirigeants déroulent le tapis rouge aux Israéliens qui sont directement responsables de ces actes, alors que la Convention internationale contre la torture leur fait obligation de les présenter devant un juge s'ils mettent le pied sur le sol français !

Lundi 20 août 2012

Source : <http://www.mezan.org/en/details.php...>

<http://www.palestine-solidarite.org:80/analyses.capjpo.200812.htm>

3 Politique a) Politique Palestinienne

MM Abbas & Haniyeh.

[Nouveau gouvernement du Hamas à Gaza](#)

Le chef du gouvernement du Hamas à Gaza, Ismail Haniyeh, a annoncé dimanche un remaniement ministériel avec l'arrivée de sept nouveaux ministres, dont celui chargé des Finances. "Il s'agit d'une procédure normale après presque six années de travail de la part de certains ministres et afin d'atteindre des buts spécifiques pour la période actuelle", a déclaré M. Haniyeh, en faisant allusion aux profonds bouleversements en cours dans la région. "Ce remaniement nous donnera l'occasion de réagir à ces changements", a ajouté le Premier ministre du Hamas, le mouvement islamiste au pouvoir dans la bande de Gaza depuis juillet 2007. Le Hamas avait largement remporté les élections législatives palestiniennes

de janvier 2006. Les priorités du nouveau gouvernement seront "de mettre fin au siège israélien et de résoudre les difficultés de la population, en particulier en ce qui concerne l'eau et l'électricité", a souligné M. Haniyeh. Le changement d'équipe gouvernementale a été approuvé par les députés du Hamas du Conseil législatif palestinien (Parlement) à Gaza. A la suite du remaniement, Ziad al-Zara, un ancien ministre de l'Economie, devient ministre des Finances et assumera aussi le rôle de Premier ministre adjoint avec des pouvoirs élargis. Moufiz al-Makhalalaty se voit attribuer le portefeuille de la Santé, Youssef Sobhy Aghreyz celui des Travaux publics et du logement et Mazen Haniyeh celui de la Justice. M. Haniyeh a affirmé qu'il avait plusieurs fois repoussé ce remaniement afin de donner du temps au processus de réconciliation entre le Hamas et le mouvement nationaliste rival du Fatah. En vertu d'un accord de réconciliation nationale signé en avril 2011 entre le Fatah du président Mahmoud Abbas et le Hamas, les deux gouvernements rivaux doivent céder la place à un exécutif transitoire non partisan chargé d'organiser des élections générales. Mais les principales clauses en sont restées lettre morte et les échéances constamment repoussées. L'Autorité palestinienne à Ramallah (Cisjordanie) avait d'ailleurs procédé en mai à un remaniement de son gouvernement dirigé par Salam Fayyad et reconnu par la communauté internationale. Le gouvernement rival de l'Autorité palestinienne à Ramallah (Cisjordanie), dirigé par le Premier ministre Salam Fayyad et reconnu par la communauté internationale, avait été remanié en mai dernier à la suite de l'échec de la réconciliation interpalestinienne.

02/09/2012

<http://ennaharonline.com/fr/news/14219.html>

b) Politique Usa (le parrain)

1 Les grandes manœuvres & Politique colonialiste israélienne.(vue des USA)

Pour Obama, le soutien à la sécurité d'Israël ne doit pas faire débat

"Nous avons été solidaires d'Israël face aux critiques. Notre coopération militaire et de renseignement n'a jamais été aussi étroite, et évidemment, il s'agit d'un moment d'incertitude"

Le président Barack Obama a affirmé que le soutien à la sécurité d'Israël ne devait pas faire débat aux Etats-Unis, en répétant sa condamnation de l'attentat suicide "barbare" anti-israélien de la veille en Bulgarie.

M. Obama, qui faisait campagne à West Palm Beach (Floride, sud-est) dans une communauté réservée aux plus de 55 ans, a remarqué que "beaucoup de gens (ici) se sentent concernés par l'Etat d'Israël", et a mentionné "cet attentat barbare qui s'est produit en Bulgarie" et a fait six morts, dont cinq Israéliens, mercredi.

"Je veux que tout le monde le sache, sous mon administration nous n'avons pas seulement préservé le lien indissoluble (des Etats-Unis) avec Israël, nous l'avons renforcé", a insisté M. Obama, en tournée pendant deux jours en Floride, Etat qui abrite environ 10% de la population juive américaine, selon une étude publiée en 2011 par l'institut Berman de l'université du Connecticut.

"Nous avons été solidaires d'Israël face aux critiques. Notre coopération militaire et de renseignement n'a jamais été aussi étroite, et évidemment, il s'agit d'un moment d'incertitude au Moyen-Orient avec ce qui se passe en Syrie", a rappelé le président.

"Il faut tout faire pour protéger la sécurité d'Israël, et je veux que vous sachiez qu'il s'agit d'un débat qui devrait transcender les partis. Ce n'est pas une question démocrate ou républicaine", a assuré M. Obama. Depuis le début de la campagne électorale en vue de la présidentielle du 6 novembre, M. Obama a été accusé par son adversaire républicain Mitt Romney de faire preuve de mollesse vis-à-vis de l'Iran et même d'avoir "laissé tomber Israël" face à la menace nucléaire de la république islamique.

<http://www.lalibre.be/actu/international/article/750938/pour-obama-le-soutien-a-la-securite-d-israel-ne-doit-pas-faire-debat.html>

c) Washington est contre un État palestinien non membre de l'ONU

Washington est contre un État palestinien non membre de l'ONU

Les États-Unis ont exprimé lundi leur opposition à la candidature de la Palestine au statut d'État non membre des Nations unies, un projet que le président palestinien Mahmoud Abbas doit présenter fin septembre à l'Assemblée générale de l'ONU.

«Nous continuons de le dire clairement: nous pensons que la seule voie réaliste pour que les Palestiniens aient un Etat passe par des négociations directes» avec Israël, a déclaré la porte-parole du département d'État, Victoria Nuland, assurant que Washington était «évidemment en contact avec le président Abbas».

Pour ce projet d'État, les États-Unis ont toujours plaidé pour des négociations de paix directes israélo-palestiniennes.

Celles-ci sont interrompues depuis septembre 2010 et la communauté internationale fait en vain pression sur les deux camps pour les ramener à la table des négociations.

«Nous travaillons intensément, via le Quartette pour le Proche-Orient (ONU, États-Unis, Union européenne, Russie) et directement avec les Israéliens et les Palestiniens pour continuer de les encourager à revenir à la table» des pourparlers, a dit Mme Nuland.

Mais «tout ce que nous pouvons faire, c'est les pousser. Nous ne pouvons pas les forcer. C'est à eux de décider de faire la paix», a-t-elle averti.

M. Abbas a annoncé samedi qu'il lancerait les démarches pour l'accession de la Palestine au statut d'État non membre de l'ONU le 27 septembre, lors de son discours devant l'Assemblée générale. «Nous irons à l'Assemblée générale des Nations unies le 27 pour des consultations avec nos amis sur le projet de résolution réclamant l'adhésion de la Palestine» en tant qu'État non membre, a promis M. Abbas.

Pour être adoptée, la résolution élevant la représentation de la Palestine au rang d'État non membre, comme le Vatican, doit être votée par plus de la moitié des 194 États membres de l'Assemblée générale, où elle est assurée d'obtenir une large majorité.

Mahmoud Abbas a manifesté à plusieurs reprises son intention de se tourner vers l'Assemblée générale de l'ONU, après avoir renoncé, faute de majorité, à demander un vote au Conseil de sécurité sur la demande historique d'adhésion à part entière d'un État de Palestine, déposée le 23 septembre 2011.

<http://www.lapresse.ca/international/etats-unis/201209/10/01-4572808-washington-est-contre-un-etat-palestinien-non-membre-de-lonu.php>

4 Médias / Vidéos

Lancement d'une première émission en français sur une radio de Gaza

«Bonjour de Gaza »

ZiadMedoukh, responsable du département de français de l'université Al-Aqsa de Gaza, et ses étudiants vont animer et présenter une émission hebdomadaire en français, tous les dimanches de 15 à 16h, heure locale (14-15h heure française).

Cette émission francophone sera la première émise en français sur les radios de Gaza. Elle sera destinée aux palestiniens francophones de Gaza et de la Cisjordanie, qui peuvent la suivre et l'écouter via la fréquence FM : 106,3. Mais elle s'adresse aussi et surtout, au public francophone qui, partout dans le monde, pourra la suivre en direct et en image, via internet à partir du site : www.yjctv.ps, et également sur facebook : www.facebook.com/yjctv . Il sera possible à ce public de dialoguer en direct avec les animateurs et présentateurs, en appelant le : **0097282863367**.

L'émission sera diffusée à partir de la chaîne de radio des jeunes journalistes, une radio locale animée par des enfants et des jeunes de Gaza.

Le contenu de cette émission sera très riche : Outre la présentation de la situation qui prévaut présentement dans la bande de Gaza sous blocus et la transmission des dernières nouvelles de l'actualité de Gaza, des personnalités francophones de cette ville et du monde de la francophonie seront invitées avec lesquelles les auditeurs pourront dialoguer en direct.

L'émission a pour objectif général, en même temps qu'une contribution dynamique à une meilleure connaissance de Gaza et de la Palestine pour les francophones, le développement des échanges entre les jeunes francophones de Gaza et le monde francophone.

Nous prévoyons organiser des jumelages avec des radios francophones, de réaliser des directs avec des chaînes francophones, et espérons ainsi avoir une ouverture la plus large possible sur les médias et le public francophones.

Le lancement de l'émission qui prendra le nom de « **Bonjour de Gaza** » est prévu le dimanche 2 septembre 2012.

Nous voulons que cette émission hebdomadaire en français diffusée à partir de Gaza soit la voix de Gaza au monde francophone !

Pour toutes propositions, les remarques et suggestions, vous pourrez envoyer des SMS au : 00972599881347, ou envoyer des méls à l'adresse email : ziadmedoukh@hotmail.com !

jacob Cohen et Jean Bricmont dialoguent **sur un sujet qu'ils connaissent bien et qui leur tient à coeur** : "la paix" en Israël-Palestine.

Vidéo publiée le 13 août 2012 par le CercleDesVolontaires (*)

Balayant plusieurs enjeux, autant sur le terrain qu'au niveau de l'état du débat démocratique sur la question en France, ils échangent leurs points de vue et lancent des pistes sur ce qui pourrait constituer une base pour la paix de demain.

URL : <http://www.silviacattori.net/article3524.html>

(*) Vidéo publiée par le CercleDesVolontaires le 13 août 2012, réalisée par Jonathan Moadab, journaliste indépendant et cofondateur du site CercleDesVolontaires

<http://cercle-des-volontaires.wordpress.com/>

Source :

<http://www.facebook.com/pages/Cercle-des-Volontaires/302002546528363>

VIDEO

Un courageux juif vs Un stupide sioniste

<https://www.youtube.com/watch?v=c-XHyKxB-BQ&feature=related>

VIDEO

La vérité de la bouche d'un sioniste

http://www.youtube.com:80/watch?v=YI_f2nFfqi4&feature=related

VIDEO SURPRENANTE

http://www.youtube.com/watch?v=Lr1NiHJEF_I&feature=player_embedded

VIDEO

Tout est dit ou presque

<http://video.google.com/videoplay?docid=5838829577913530&hl=fr>

6 Déclaration, courrier des lecteurs & témoignage

Ndlr : PS : La publication des articles ou analyse ne signifie nullement que la rédaction partage les analyses ou point de vue des auteurs, mais doit être vu comme

BOYCOTT

L'Afrique du Sud bannit l'étiquette d'Israël sur les produits des Territoires occupés

23 août

L'Afrique du Sud a banni mercredi l'étiquette "made in Israël" sur les produits venant des Territoires occupés, rompant avec une relative neutralité observée depuis 1994 dans le conflit israélo-palestinien, selon des analystes.

L'Afrique du Sud a banni mercredi l'étiquette "made in Israël" sur les produits venant des Territoires occupés, rompant avec une relative neutralité observée depuis 1994 dans le conflit israélo-palestinien, selon des analystes.

(c) Afp

Cette mesure, adoptée en conseil des ministres, et symbolique plus que commerciale, était en gestation depuis mai.

En réaction, Israël a jugé cette mesure "*discriminatoire*" et "*totalelement inacceptable*". "*Israël et l'Afrique du Sud ont des divergences politiques ce qui est légitime. Ce qui est totalement inacceptable, c'est l'utilisation de mesures qui, par essence, discriminent et isolent, créant un boycott général*", a affirmé un porte-parole du ministère israélien des Affaires étrangères.

L'ambassadeur d'Afrique du Sud "*sera convoqué demain (jeudi) au ministère des Affaires étrangères à Jérusalem*", a-t-on ajouté de même source.

Israël avait qualifié par avance de "*raciste*" par la diplomatie israélienne et avait scandalisé une partie de la communauté juive d'Afrique du Sud, ainsi que les conservateurs évangéliques.

Le gouvernement sud-africain s'appuie sur une loi de protection du consommateur de 2008, imposant "*un étiquetage des biens et produits venant des Territoires occupées pour éviter que les consommateurs ne croient qu'ils viennent d'Israël*".

"*C'est conforme à la ligne de l'Afrique du Sud qui reconnaît les frontières de 1948 délimitées par l'ONU et ne reconnaît pas les Territoires occupés au-delà de ces frontières comme faisant partie de l'Etat d'Israël*", ajoute-t-il.

Les responsables de la communauté juive sud-africaine se sont dits "*outragés*" par cette mesure "*discriminatoire et qui sème la discorde*".

"*Au fond, elle (cette mesure) semble motivée non par des préoccupations commerciale mais par un parti pris politique contre l'Etat d'Israël. Toute tentative de discussion a été vaine*", a déclaré dans un communiqué le bureau des députés juifs sud-africains.

Cette mesure "*met la diplomatie sud-africaine au diapason de sa rhétorique pro-palestinienne*", a indiqué à l'AFP Jakkie Cilliers, le directeur de l'Institut des études de sécurité (ISS).

La semaine dernière, le ministre délégué aux Affaires étrangères Ebrahim Ebrahim a ouvertement envisagé de suspendre les visites officielles en Israël, estimant que celles-ci "*légitimaient l'occupation de la terre palestinienne par Israël*".

"*C'est un pas de plus pour se rapprocher des Palestiniens et rompre avec la neutralité des relations entretenues par l'Afrique du Sud avec Israël et la Palestine*", observe le directeur de la fondation De Klerk, Dave Steward.

Et un changement radical par rapport à l'apartheid qui entretenait "*des coopérations inter-étatiques avec Israël dans d'assez nombreux domaines*" y compris militaires.

La décision vient selon lui de "*pressions internes à l'ANC et aux syndicats*" et "*elle ne doit pas être sous-estimée car l'Afrique du Sud tend à avoir plus d'influence que sa taille pourrait suggérer*".

"*Nombre d'autres pays pourraient suivre*", juge aussi M. Cilliers selon lequel la décision montre que l'Afrique du Sud, membre du G20 et membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, "*adopte une attitude plus indépendante face aux Etats-Unis*".

L'Afrique du Sud a rejoint fin 2010 le bloc des Brics, autour de la Russie et de la Chine, avec le Brésil et l'Inde.

L'Afrique du Sud n'appelle pas pour autant au boycott des produits d'Israël, pays avec lequel elle maintient de bonnes relations.

L'Afrique du Sud abrite une importante communauté juive, historiquement enracinée et dont certains membres ont joué un rôle éminent contre l'apartheid.

Aujourd'hui divisée sur la politique menée par Israël, elle compte 30.000 à 40.000 personnes, surtout au Cap et Johannesburg, depuis l'exode observé à la fin de l'apartheid.

"*La diplomatie économique peut être l'une des armes les plus efficaces pour changer la situation palestinienne*", avait exposé en juillet le vice-ministre sud-africain des Affaires étrangères, Marius Fransman.

"*Notre position politique sur la situation en Palestine est indubitablement marquée par notre propre histoire d'oppression et d'abus des droits de l'Homme*", avait-il ajouté.

"*Jusqu'à présent, la campagne de boycott a eu un effet économique négligeable, mais la voix d'un gouvernement comme le nôtre pourrait donner un coup de pouce symbolique*", avait-il ajouté.

Rédigé par le système de communication et d'informations du Gouvernement d'Afrique du Sud :

Sanews.gov - za - Agence d'informations du gouvernement sud-africain

22 août 2012

Le Cabinet approuve l'avis sur l'étiquetage.

Pretoria : Le Cabinet a approuvé la décision pour que soit publié un avis par le ministre du Commerce et de l'Industrie, Rob Davies, exigeant l'étiquetage des marchandises en provenance des territoires occupés israéliens.

« Le Cabinet a approuvé un avis qui, conformément à la loi relative à la Protection du consommateur de 2008, sera publié par le ministre du Commerce et de l'Industrie, exigeant l'étiquetage comme tels des marchandises ou des produits provenant des territoires occupés israéliens pour éviter que les consommateurs soient amenés à croire que de telles marchandises proviennent d'Israël », a déclaré le porte-parole du Cabinet, Jimmy Manyi, mercredi.

« Ceci concorde avec la position de l'Afrique du Sud qui reconnaît les frontières de 1948 définies par les Nations-Unies et ne reconnaît les territoires occupés au-delà de ces frontières comme faisant partie de l'État d'Israël. »

Plus tôt cette année, le département a publié l'avis 379 émis à l'attention du public pour qu'il fasse ses commentaires à propos de l'étiquetage des produits présumés venir du territoire palestinien occupé par les forces israéliennes. A l'époque, le département a déclaré qu'il voulait s'assurer que les consommateurs recevaient les informations exactes sur l'origine des marchandises qu'ils achetaient.

SAnews.gov.za
information

9 Analyse - Géopolitique et stratégie – Réflexion.

Ndlr : PS : La publication des articles ou analyse ne signifie nullement que la rédaction partage les analyses ou point de vue des auteurs, mais doit être vu comme information

9 PAJU FÉLICITE L'ÉGLISE UNIE DU CANADA.

> Palestiniens et Juifs Unis (PAJU) souhaite ajouter sa voix à toutes celles qui félicitent l'Église unie du Canada pour l'adoption de leur proposition demandant le boycott des produits issus des colonies israéliennes situées dans les territoires occupés palestiniens. Ce faisant, l'Église unie du Canada confirme sa solidarité avec l'appel lancé par la société civile palestinienne en 2005 demandant le boycott, le désinvestissement et des sanctions (BDS) à l'encontre de l'occupation illégale des territoires palestiniens par Israël. Cela s'avère également un engagement de l'Église unie du Canada en ce qui a trait aux droits humains et à la primauté du droit international.

> PAJU félicite également l'Église unie du Canada pour avoir refusé de se laisser intimider par la campagne de peur et la malhonnêteté du Centre pour les affaires israéliens et juives (CAIJ) et d'autres organisations sionistes qui utilisent le terme «antisémitisme» comme instrument d'intimidation envers ceux et celles qui voudraient s'opposer au racisme institutionnalisé pratiqué contre le peuple palestinien par l'État d'Israël. L'Église unie du Canada rejoint en ce sens des regroupements israéliens des droits de la personne tels que B'Tselem, GushShalom, YeshGvul, les Rabbins pour les droits de la personne, le Centre d'information alternative et d'autres qui travaillent en soutien aux droits du peuple palestinien.

De plus, la décision de boycotter les produits fabriqués dans les colonies israéliennes illégales prise par l'Église unie du Canada est importante parce qu'elle se joint aux propositions similaires adoptées par l'Église méthodiste unie et l'Église presbytérienne aux États-Unis d'Amérique. Pour Palestiniens et Juifs unis, l'action de l'Église unie du Canada est considéré comme un appui à la campagne de boycott de PAJU contre les chaussures Naot, compagnie qui dispose d'une manufacture, dans les territoires palestiniens occupés en Cisjordanie, dans les colonies israéliennes de GushEtzion près de Hébron.

22 août 2012 –

[Le Nouvel Observateur](#)

Communiqué du Parti communiste français. UE: l'Union européenne renforce ses relations avec Israël contre les droits des palestiniens

L'Union européenne a décidé de renforcer ses relations avec Israël dans 60 domaines d'activité de coopération dont les transports, l'énergie, les douanes, la justice, la sécurité, les communications, le

tourisme mais aussi Europol, l'Agence spatiale européenne... Il est consternant qu'une telle décision puisse être prise alors que la colonisation des territoires palestiniens continue de plus belle au mépris du droit international. Il est scandaleux qu'une telle "récompense" soit attribuée au gouvernement israélien alors même que celui-ci annonce vouloir raser 8 villages palestiniens dans le Sud de la Cisjordanie au motif qu'ils se situent dans une zone dont l'armée a besoin pour s'entraîner ! Comment les dirigeants de l'Union peuvent ainsi accepter l'inacceptable, tolérer cette arrogance des dirigeants israéliens et le mépris qu'ils affichent ouvertement pour les résolutions des Nations-Unies et tous les accords internationaux signés ?

> Comment les autorités françaises peuvent approuver de tels actes sauf à se déconsidérer et à perdre beaucoup de crédibilité internationale ?

>

Le Parti communiste français condamne la décision de l'Union européenne. Il demande instamment à la France de prendre immédiatement les dispositions nécessaires pour empêcher cet intolérable déni de justice. La France doit au contraire agir pour que des sanctions soient appliquées contre Israël tant que ce pays continue la colonisation et persiste dans le viol du droit international et des accords signés notamment avec l'Union européenne.

> Le PCF appelle le Gouvernement et le Président de la République à s'engager dans une toute autre politique concernant la question du conflit du Proche Orient. La reconnaissance de l'État de Palestine s'impose et les initiatives nécessaires doivent être prises pour l'admission de la Palestine comme État membre de l'ONU à part entière.

Parti communiste français

24 07 12

Les associations et syndicats palestiniens s'adressent à l'Union européenne : « Comment pouvez-vous récompenser un système d'apartheid ? »

Traduction JC pour <http://solidarite-internationale-pcf.over-blog.net/>

Nous appelons l'Union européenne à remettre en cause, et non à épouser, l'expropriation incessante des terres ainsi que la politique d'asservissement raciale qu'imposent Israël au peuple palestinien. Les rapports de l'Union européenne rendent compte, et feignent de déplorer, les politiques d'apartheid d'Israël, et pourtant elle continue à mener des politiques qui les légitiment, comme la revalorisation des relations commerciales récemment actée.

L'archevêque Desmond Tutu avait dit que le régime avec lequel vous souhaitez intensifier les échanges était pire que l'Afrique du sud de l'apartheid, s'étant lui-même rendu plusieurs fois en Cisjordanie. Mais vous préférez détourner vos yeux et vos oreilles. Ainsi s'exprimait aussi l'ancien député de l'ANC Ronnie Kassrils, et tant d'autres sud-africains qui ont pu voir l'appareil de contrôle physique et psychologique qu'Israël a mis en place contre nous.

Vous savez très bien ce que nous subissons. Pour ce qui est de la colonisation brutale et illégale de la Cisjordanie, votre rapport du Bureau du représentant de l'Union européenne (EUREP) à Jérusalem de juillet 2011 révélait :

« Des populations Juives importantes se sont installées en territoire occupé, en violation de la quatrième convention de Genève et du droit international humanitaire. En 1972, il y avait 1 200 colons, aujourd'hui il y en a 310 000 répartis en 124 colonies et 100 prétendus avant-postes en zone C. Le gouvernement israélien subventionne et offre des incitations à la colonisation, en finançant la construction de logements, l'éducation, des infrastructures telles que des routes particulières et des raccordements à l'eau (...) L'espace municipal occupé par les colonies couvre 9,3% des territoires de Cisjordanie. Cependant, en raison de l'important réseau routier des colons et des restrictions imposées sur les Palestiniens pour l'accès à leurs propres terres, la structure des colonies Israéliennes domine plus de 40% de la Cisjordanie ».

C'est une politique imposée de ségrégation, d'apartheid. Peut-être n'osez-vous pas utiliser les mots « nettoyage ethnique », en dépit des preuves catégoriques que vous-mêmes avancez : « *avant l'occupation*

Israélienne en 1967, la population Palestinienne de la vallée Jordanienne était estimée entre 200 000 à 320 000 personnes. En 2009, elle n'était plus que de 56 000 personnes... ». Il s'agit d'un nettoyage ethnique sous sa forme la plus explicite.

« Les colonies de toutes sortes – formelles ou avant-postes informels – sont illégales au regard du droit international », explicitez-vous dans ce rapport.

Ils violent l'interdiction des déplacements de population exercés par une puissance occupante sur un territoire occupé (article 49, IV ème Convention de Genève), l'interdiction de l'appropriation de terres et de biens civils privés sans nécessité d'ordre militaire (Règlement 46 de la Convention de la Haye de 1907). L'article 147 de la IV ème Convention de Genève qualifie les déportations et les déplacements de population, passibles de l'article 49, comme de graves infractions du Droit international humanitaire. Alors pourquoi l'UE publie des rapports détaillés sur les crimes évidents contre l'humanité commis par Israël – la spoliation à grande échelle de nos terres, en ayant recours aux bulldozers, aux chars et à l'armée pour en chasser notre peuple ? On peut se demander pourquoi de tels rapports sont écrits ? **On a du mal à comprendre comment, en dépit de vos propres conclusions, vous vous décidez à récompenser l'agresseur !**

La principe base juridique sur laquelle vous vous appuyez dans le cadre des relations entre Israël et l'Union européenne est un « accord d'association » datant de 2000. Dans l'article 2, le respect des droits de l'Homme est décrit comme un « élément essentiel » de l'accord, déclarant que « *ces relations doivent se fonder sur le respect des droits de l'Homme et des principes démocratiques qui doivent guider la politique interne et internationale* ».

Plus de 15 000 colons Israéliens juifs se sont ajoutés l'an dernier au nombre actuel de « colons illégaux », qui est de 650 000. **Et pourtant ce que vous proposez, c'est un État palestinien sur la base des Bantoustans où nous avons été parqués**, sans droit à l'eau, sans liberté réelle de mouvement, sans accès à un espace aérien, maritime et certainement sans aucun droit pour les 6 millions de réfugiés dans le monde auxquels les pays européens ont continuellement tourné le dos.

Cette revalorisation des relations commerciales avait notamment été gelée à l'origine lorsque l'armée israélienne, quatrième armée au monde, a commis des atrocités au début de l'année 2009 que vous, Union européenne, ne pouviez pas ignorer, le bain de sang de Gaza, trois semaines d'opérations israéliennes qui ont tué plus de 1 400 (dont 340 enfants) personnes, en blessant 5 300, dans leur immense majorité des civils. Les Palestiniens de Gaza ne s'en sont pas encore remis, la plupart d'entre eux ne s'en remettront sans doute jamais. Pour la majorité de ceux qui ont perdu un ami ou un proche, le traumatisme continue à se manifester à travers les générations, en particulier les plus jeunes.

Puisque l'UE se sent prêt à récompenser Israël avec une revalorisation, cela signifie-t-il que justice a été faite et que les auteurs du bain de sang subi par les civils Palestiniens à Gaza ont été punis, et cela suppose-t-il que les droits de l'Homme sont désormais totalement respectés par Israël ?

Vu que vous ne semblez pas lire vos propres rapports, peut-être pouvons-nous nous aider. Malgré la contamination des cultures à grande échelle, un pic des malformations de l'enfant et des cancers a été causé par le recours continu et illégal à des armes chimiques et au phosphore blanc déversés sur les Palestiniens de Gaza ; malgré nos routes et notre système d'égout détruits, malgré le fait que l'ONU accuse Israël de « probables crimes de guerre et contre l'humanité », **AUCUNE poursuite devant la cour pénale internationale, AUCUNES sanctions, AUCUNE compensation attendue de la part d'Israël** pour les 20 000 maisons, hôpitaux, écoles, commerce, bureaux, endommagés ou détruits, et AUCUN assouplissement effectif des désormais 5 ans de blocus moyenâgeux qui a laissé l'essentiel de notre infrastructure en ruine, en raison des pénuries en matériaux de construction, en béton et en électricité. Israël est en ce moment en train de supplicier collectivement le peuple de Gaza, en violation de l'article 33 de la Convention de Genève, complétant bien son nombre record de violations de résolutions de l'ONU.

L'aide de l'Europe aux Palestiniens ne les libérera pas de l'oppression politique. La charité n'a jamais aidé à un peuple à se libérer du joug colonial. La livraison d'armes à Israël entre en complète contradiction avec cette politique. **11 des 20 plus importants fournisseurs d'armes à Israël sont des Etats-membres de l'UE.** L'Allemagne a effectivement vendu 2 sous-marins Dauphins à Israël au

moment où il bombardait le Liban en juillet 2006, tuant plus d'un millier de personnes. Dans les trois premiers mois de l'année 2008, la Grande-Bretagne a acté l'exportation d'équipements militaires d'une valeur de 20 millions de £ à Israël, lui offrant l'arsenal qui lui a permis de nous écraser quelques mois plus tard. Dans les ruines de Gaza, lors de l'offensive Plomb durci de 2009, **Amnesty International a trouvé des inscriptions « Made in France » sur les composants utilisés sur des missiles Hellfire.** Nous sommes sûrs que cela a permis aux principaux exportateurs d'armes européens vers Israël de se faire beaucoup d'argent. Les investissements et la collaboration scientifique européenne en Israël sont encore plus rentables.

Et la boucle est bouclée quand on sait que les dégâts causés aux infrastructures financés par l'UE s'élevaient, lors des bombardements sur Gaza, à 11 millions d'€. Avant cela, d'août 2001 à novembre 2008, les attaques israéliennes en territoire occupé ont infligé des dégâts d'une valeur de 44 millions d'€ sur les seules infrastructures ayant bénéficié de financements européens. Mustafa Barghouti avait interrogé les députés européens sur la question : « *Est-ce que les contribuables européens sont vraiment contents de reconstruire ce dont les contribuables américains ont financé la destruction ?* »

Nous ne sommes pas surpris qu'un diplomate européen ait eu du mal à cacher cette hypocrisie épique de l'Union européenne concernant ce nouvel accord commercial : « *J'ai été frappé que toute une gamme de relations ait été entamée avec Israël, sur demande d'Israël, comme si rien ne se passait sur le terrain (...) Nous aurions dû utiliser ce dialogue pour obtenir ce que nous voulions, c'est-à-dire le respect par Israël de ses obligations au regard du droit international* ».

L'Europe a historiquement accepté qu'Israël écrase le peuple Palestiniens, ce dès 1948. Avec une brutalité méthodique, nous avons été déracinés, humiliés aux *checkpoints*, emprisonnés sans motifs d'accusation, on nous a privé de notre héritage et de nos lieux de culte, on nous a privé de notre liberté de mouvement et du droit à voir les membres de notre famille, on nous a privé d'eau et de nos moyens de subsistance, de nos terres fertiles, de notre accès à la mer, de nos rêves de visiter d'autres pays. Et l'Europe n'a fait qu'assister en spectateur à ce processus. Et Israël a continué. **Parce qu'il sait que si l'Europe fait beaucoup de bruit, elle ne tient pas tête à Israël.**

Il est temps de lui tenir tête, de résister !

De résister et de se battre pour nos droits humains fondamentaux. **Est-ce trop vous demander que d'exiger le respect du minimum attendu en termes de droits de l'Homme dans vos accords avec Israël ?** De résister contre les politiques d'occupation, de colonisation et d'apartheid ? Lorsque la justice finira par venir, et que nous vivrons tous comme égaux, et non sous un système d'apartheid qui nous prive de nos droits et de nos maisons, les gens regarderont en arrière, atterrés que le châtement collectif imposé à tout un peuple, à une majorité d'enfants, ait pu durer si longtemps, avec la complicité de l'Union européenne. **Il faut résister maintenant, mettre un terme à cet accord commercial avec Israël** et se souvenir quand et pourquoi les Européens ont finalement mis la priorité sur les droits de l'Homme, en sanctionnant le régime blanc Afrikaaner en Afrique du sud. Légitimer l'apartheid était une faute à l'époque, c'en est toujours une maintenant.

Signée par :

- **Fédération générale des syndicats de Palestine ;**
- **Syndicat général des travailleurs des services publics ;**
- **Syndicat général des travailleurs des services de santé ;**
- **Syndicat général des travailleurs du gaz et de la pétrochimie ;**
- **Syndicat général des travailleurs agricoles ;**
- **Union des comités de femmes ;**
- **Union des synergies – unités de femmes ;**
- **Association des enseignants universitaires de Palestine ;**
- **Campagne des étudiants palestiniens pour le boycott universitaire d'Israël ;**
- **Groupe pour un seul État démocratique**

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

" Déclaration Universelle des Droits de l'Homme - Article 19